

Mission d'expertise

***ANALYSE PROSPECTIVE DU DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE
DE LA CHAÎNE DU LIVRE***

**Rapport à la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel,
de la Santé et de l'Égalité des chances**

Pascal Francq
Philippe Goffe
Tanguy Habrand
Georges Hoyos
Frédéric Young

31 Mai 2012

Table des matières

Préambule	p 3
1. Le contexte	p 4
2. L’avenir de la chaîne du livre en FWB	p 8
2.1 Quels métiers, quels acteurs pour assurer les fonctions traditionnelles de la chaîne ?	p 8
2.2 Comment anticiper une évolution technologique rapide et complexe? .	p 9
2.3 Comment faire face à l’irruption de nouveaux et puissants acteurs ? ...	p 9
2.4 Comment anticiper les modifications de comportement des lecteurs-consommateurs ?	p10
2.5 Quels entrepreneurs ? Quelles entreprises ?	p11
2.6 Quelle protection des droits d’auteurs ?	p11
3. La création d’un environnement favorable	p13
3.1 L’aide à la décision : veille/formation/ observation des marchés/ conseil	p13
3.2 Le soutien d’initiatives et de projets innovants	p15
3.3 La sensibilisation des pouvoirs publics	p18
3.4 La mobilisation de moyens financiers	p25
3.5 Le développement des synergies public – privé	p26
3.6 Le contexte fédéral, européen et international	p28
4. Conclusion	p31
Annexes	p32

Préambule

Au cours des vingt dernières années, la chaîne du livre a été, comme la plupart des secteurs d'activité, touchée par le phénomène de la concentration. Les grands acteurs de l'édition belge de langue française sont tous entrés dans le giron de groupes internationaux dont les stratégies et les considérations dépassent largement le cadre de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Trop peu soutenus du fait d'une absence de politique du livre, la plupart des acteurs de la chaîne du livre en FWB, les plus grands comme les plus modestes, sont sortis affaiblis de ces évolutions, au moment même où ils devraient être forts pour aborder la plus grande mutation de l'histoire du livre depuis Gutenberg, celle du numérique. Fragilisée, la chaîne du livre a cependant conservé tous ses maillons et garde un réel dynamisme :

- nos créateurs et éditeurs bénéficient d'une reconnaissance internationale et obtiennent régulièrement des prix majeurs ;
- d'immenses patrimoines sont concentrés dans la littérature, la BD et le livre de jeunesse, comme l'exemple de Tintin vient encore de le démontrer ; le livre scientifique n'est pas en reste et le nom de Grevisse rime toujours avec référence en langue française ;
- c'est aussi chez nous que sont nées et localisées deux plateformes de diffusion numériques parmi les plus avancées du monde francophone, Cairn et Izneo ;
- l'expérience du portail littéraire BELA fondant son actualisation permanente sur les données de la gestion des droits est unique en Europe ;
- les chiffres 2011 du secteur sont significatifs : plus de 5000 auteurs belges francophones, une centaine de maisons d'édition couvrant tous les genres éditoriaux, 125 librairies dites « de premier niveau », 63% du chiffre d'affaires (édition en langue française) réalisé à l'exportation ;
- le secteur mobilise, en dehors de ses structures propres, de nombreux métiers techniques : graphistes, webdesigners, journalistes, imprimeurs...

Jusqu'à nos jours, le livre constitue la courroie privilégiée de la transmission des connaissances et de la culture. Il est présent partout, tant en famille qu'au travail, dans l'enseignement et dans l'associatif. Assurer sa mutation numérique en FWB constitue dès lors une priorité tant il est vrai qu'à l'ère de la société de la connaissance, l'accès au savoir, à l'information et à la culture sont et seront de plus en plus étroitement liés à la maîtrise de leurs outils de production et de transfert. Les auteurs, éditeurs, diffuseurs, distributeurs, libraires représentent à cet égard un capital unique que la FWB ne peut se permettre de perdre au moment où la transition numérique connaît une accélération sans précédent.

Il est donc urgent de définir et de mettre en œuvre une politique du livre et de l'édition numérique offrant aux acteurs de la chaîne du livre un cadre favorable et des soutiens adaptés pour affronter ce défi majeur de façon, notamment, à compenser l'exiguïté de nos marchés.

1. Le contexte

La mutation numérique, c'est aujourd'hui. Elle se développe à une rapidité qui surprend. Chacune des professions de la chaîne du livre en prend désormais conscience et s'interroge sur les stratégies à développer pour fonder des démarches nouvelles, créatrices d'emploi, de diversité culturelle et de valeur en Fédération WB. Dans ce contexte, la Ministre de la Culture a souhaité disposer d'une analyse prospective du développement numérique de la chaîne du livre afin de pouvoir, sur cette base, définir et prendre des mesures adéquates de soutien à l'indispensable évolution d'un secteur d'activité confronté à une mutation radicale touchant, certes de manière différenciée, tous les créneaux et acteurs de la chaîne, de la création des contenus à leur diffusion, en ce compris les lecteurs dans leurs pratiques d'emprunt, d'achat et de lecture.

Pour fonder notre analyse et nos recommandations, nous avons tenu compte :

- des divers avis, analyses, rapports et études déjà existants sur la thématique concernée¹ ;
- des considérations et avis recueillis au cours de nombreuses réunions tenues avec des professionnels de la chaîne du livre et de hauts fonctionnaires et responsables d'institutions publiques dont les activités ont un rapport direct ou indirect avec le livre et l'édition numérique² ;
- des difficultés, au-delà des tendances bien connues, de déterminer avec précision, d'une part, ce que sera effectivement le paysage numérique à échéance de trois ans et, d'autre part, le rythme de la transition numérique pour chacun des créneaux éditoriaux et types d'acteurs ;
- des modifications structurelles inévitables qui toucheront les actuels métiers de la chaîne du livre et des réponses extrêmement variées que les acteurs devront ou pourront y apporter en fonction de leurs situations propres ;
- de la disparition progressive des frontières entre les différents médias entraînée par l'évolution technologique et la convergence des supports ;
- du caractère modeste et lacunaire, au moment où nous avons été sollicités, des mesures spécifiques de soutien aux acteurs de la chaîne du livre pour leur permettre d'affronter le défi numérique dans les meilleures conditions possibles ;
- de l'extrême urgence d'un tel soutien alors que la mutation numérique est d'ores et déjà une réalité ;

¹ Notamment l'étude sur le « Développement numérique de la chaîne du livre » (2011) et le « Tour de table sur le développement numérique du livre » (2011) réalisés pour le compte de la Communauté française par Clothilde Guislain, tous les avis rendus par le Conseil du livre dont l'avis n° 38 sur « le développement numérique de la chaîne du livre », le rapport sur « Les bibliothèques publiques à l'ère numérique » de Pascal Francq (2011) ou encore, plus largement, « Le marché du livre en langue française en Belgique (données 2011) » réalisé pour le compte du Service général des Lettres et du Livre et le rapport « Enjeux et perspectives du secteur privé de l'édition de livres en Communauté française » (2005) réalisé par Cairn.info pour le compte de l'Observatoire des Politiques culturelles, l'étude « Culture et Médias 2030 – Prospective de politiques culturelles » réalisée par le Département des études de la prospective et des statistiques et publiée par La documentation française en 2011,

² Cfr liste des personnes rencontrées en annexe 1.

- de la situation financière globale de la FWB ;
- de l'absence de réelle politique du livre depuis des années (en ce compris la prise en compte de l'émergence du numérique) dont témoignent, notamment les éléments suivants :
 - 1) le Ministre du Gouvernement de la FWB qui a le « livre » dans ses attributions n'a une influence directe que sur certains des éléments constitutifs d'une politique du livre (du papier au numérique) rendant particulièrement difficile l'élaboration d'une véritable politique du livre, revendiquée par les milieux professionnels depuis l'avènement de la « Communauté française de Belgique » ;
 - 2) les avis du Conseil du Livre concernant d'autres départements que la culture sont rarement suivis d'effet ;
 - 3) de nombreux services publics soit éditent eux-mêmes des ouvrages, soit en confient l'édition à des tiers, dans des conditions qui ne sont, dans la plupart des cas, favorables ni au service public concerné, ni aux éditeurs, ni aux publics potentiels, les fonctionnaires en charge de ces dossiers étant souvent démunis par rapport aux spécificités techniques et financières de ces dossiers ; ce constat est particulièrement éclairé par la lecture des cahiers des charges établis par les administrations (tous niveaux de pouvoirs confondus) dans le cadre d'appels d'offres lancés pour l'acquisition ou la réalisation d'ouvrages « papier » ou numériques ;
 - 4) l'enseignement obligatoire dont la responsabilité publique repose à la fois mais de manière variable sur la FWB, les Régions, les Provinces et les Communes devrait constituer un environnement privilégié pour favoriser le développement *de* et l'accès *à* des contenus numériques de qualité tout en assurant une « éducation numérique » au plus grand nombre de jeunes dont les comportements seront (ou sont déjà) déterminants tant en termes de « marché » qu'en termes « sociétaux » ; il est urgent de le mettre en situation de remplir son rôle car :
 - aucun plan global et structuré d'introduction du numérique dans l'enseignement obligatoire n'est établi, que ce soit en termes conceptuels, opérationnels ou budgétaires ;
 - l'insuffisante disponibilité dans les classes des supports traditionnels d'enseignement/apprentissage comme les manuels scolaires ou d'autres sources documentaires au sein de bibliothèques scolaires n'a pas contribué à développer les aptitudes des élèves en recherche documentaire alors que celles-ci sont plus nécessaires encore à l'ère numérique ;
 - les infrastructures (disponibilité en supports, accès au Web...) dans les établissements sont insuffisantes tant en quantité qu'en qualité ;
 - les contenus pédagogiques de qualité accessibles par la voie électronique sont quasi inexistantes et/ou peu utilisés/connus des enseignants ; si on en s'en tient aux seuls contenus en ligne gratuits, la situation est encore plus inquiétante ;

- les responsables, souvent trop peu formés aux technologies numériques, ont tendance à privilégier l'acquisition de matériels en sous-estimant les coûts pour produire des contenus pédagogiques numériques de qualité³ ;
 - les enseignants ne sont pas formés à l'utilisation de supports numériques en situation d'enseignement et les élèves ne sont pas plus formés à l'apprentissage via supports numériques qu'à l'utilisation compétente et responsable de ces nouveaux outils ;
 - les bibliothèques scolaires traditionnelles, en voie de disparition, ne sont pas complétées ou remplacées, sauf exception, par des bibliothèques scolaires numériques ;
 - les compétences sont éclatées, avec par exemple le financement du matériel pour les Régions et des contenus pour la FWB ;
 - aucune concertation structurelle n'existe entre les responsables du département d'une part et les éditeurs et auteurs scolaires d'autre part, rendant difficile la mise sur pied de projets pédagogiques nécessitant des moyens conséquents ; pire même, la mise sur pied et le maintien, contre l'avis des professionnels et du conseil du livre, de procédures d'agrément inadéquates et pénalisantes pour tous a, depuis des années, contribué à affaiblir un secteur d'activité déjà largement mis à mal par le sous-équipement chronique des classes en manuels scolaires ;
- 5) dans l'enseignement supérieur, la pression exercée sur les universités pour assurer une visibilité maximale de leurs articles scientifiques (notamment pour répondre aux exigences des classements internationaux) les poussent à mener une politique d'archives ouvertes qui constitue une menace pour la pérennité d'une édition universitaire de qualité en hypothéquant la rentabilisation des investissements réalisés pour rendre les contenus accessibles par le Web, dans un contexte déjà rendu difficile par la domination de la langue anglaise ;
- 6) les bibliothèques publiques dont les activités dépendent de plusieurs pouvoirs publics (communautaires, provinciaux, communaux) :
- ne peuvent bénéficier des effets d'échelle qui résulteraient de politiques et pratiques communes, notamment en matière d'équipements matériels ou logiciels ou d'acquisition de contenus classiques ou numériques ;
 - sont confrontées à une réduction de leurs moyens d'acquisition⁴ qui affaiblit la chaîne du livre par la réduction des commandes de livres et hypothèque la capacité des institutions à réaliser leurs missions de base ;

³ L'Université Carnegie Mellon finance un ambitieux projet visant à proposer un ensemble de ressources pédagogiques en ligne gratuites. En pratique, la production d'un seul cours en ligne revient à un million de dollars.

⁴ Le décret du 30 avril 2009 relatif au développement des pratiques de lecture organisé par le Réseau public de la lecture et les bibliothèques publiques et l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19/07/2011 portant application de ce décret n'imposent plus de contrainte minimale en matière d'achat de livres contrairement au décret précédent.

- 7) les bibliothèques universitaires et scientifiques, dont le public jeune pousse à un déploiement des technologies numériques, sont confrontées à :
 - la diversité des pratiques d'accès (étudiants, chercheurs, laboratoires, etc.) qui s'accommode mal des conditions d'utilisation souvent considérées comme trop rigides ;
 - la multiplicité de contenus numériques protégés proposés par des acteurs qui pourraient disparaître, ce qui pose la question de la pérennité de l'accès ;
 - un manque de moyens pour réaliser des expériences de terrain susceptibles d'étudier les approches les plus intéressantes ;
- 8) comme le grand public, les responsables de nombreux pouvoirs publics sont imprégnés de l'idéologie de « l'internet gratuit » conduisant à une dégradation de la perception de la valeur objective de contenus de qualité dont les coûts de conception, de réalisation et d'accès enrichi ne sont pas nécessairement réduits, au contraire parfois, à l'ère numérique.

Compte tenu de tous ces éléments, nous avons, dès l'entame de notre mission, considéré que le fil rouge de notre démarche résiderait dans la définition des conditions et mesures susceptibles :

- 1) d'aider les acteurs de la chaîne du livre à effectuer les choix auxquels ils sont et seront confrontés ;
- 2) de soutenir un certain nombre d'initiatives et de projets numériques innovants ;
- 3) de sensibiliser aux enjeux du numérique les pouvoirs publics dont l'activité impacte ou peut impacter les acteurs de la chaîne du livre ;
- 4) d'orienter, au bénéfice des acteurs de la FWB engagés dans cette mutation, les budgets publics dont l'affectation peut, tout en répondant aux objectifs premiers auxquels ils doivent répondre (par exemple l'équipement des écoles en ressources pédagogiques), contribuer à soutenir le développement numérique de la chaîne du livre ;
- 5) de favoriser les partenariats public-privé ;

et ce en tenant compte des évolutions, contraintes et opportunités tant au plan fédéral, qu'aux plans européen et international.

Cette démarche qui aurait à s'appliquer tant dans l'urgence que dans le temps ne répond pas à l'objectif réducteur et à court terme de protéger ou de sauver tel ou tel acteur pratiquant tel ou tel métier dans l'actuelle chaîne du livre mais plutôt, à l'ère numérique, de permettre aux différents acteurs de participer à l'innovation ou de s'adapter à l'inévitable évolution des métiers liés à la création, la production et la diffusion des œuvres culturelles, des informations et des savoirs. Il sera ainsi possible, en FWB, de tirer le meilleur parti des potentialités offertes par le développement numérique et, notamment, l'élargissement indéniable des marchés francophones atteignables.

2. L'avenir de la chaîne du livre en FWB

La numérisation de la chaîne du livre s'accompagne de changements structurels qui demandent des réponses innovantes à des problèmes nouveaux.

2.1 Quels métiers, quels acteurs pour assurer les fonctions traditionnelles de la chaîne ?

Les évolutions technologiques et techniques ont toujours influencé la chaîne du livre. Mais, jusqu'à présent, cette influence touchait principalement les processus de reproduction et de diffusion. Or, les technologies nouvelles impactent également directement la filière en amont, dès la conception. La « lecture augmentée » illustre cette évolution : pour pouvoir ajouter au texte « simple » des sons et des images susceptibles d'enrichir le texte (par exemple un bruit de vent attendu lors d'une description d'une journée d'automne, l'interview d'un critique littéraire, un extrait de film...), les créateurs doivent pouvoir expérimenter de nouvelles formes d'écriture ; les éditeurs doivent maîtriser de nouveaux modes d'édition et de production de « livres », les libraires et les bibliothécaires doivent se familiariser et familiariser les lecteurs à ces réalisations numériques de plus en plus complexes. Chacun doit être sensibilisé à de nouveaux objets culturels, professionnels ou pédagogiques qui évoluent vers le **multimédia**. Chacun doit être formé à l'utilisation des nouveaux outils.

On peut citer d'autres exemples :

- le phénomène de désintermédiation qui accompagne l'avènement du numérique permet à des acteurs de court-circuiter la chaîne du livre traditionnelle : tel est le cas lorsqu'un article publié dans une revue commercialisée est mis via internet, sans intermédiaire et gratuitement, à disposition d'un lecteur par l'auteur lui-même ;
- les nouveaux processus de création utilisant des œuvres ou extrait d'œuvres préexistantes se trouvent encouragées par de nouveaux dispositifs comme les *creative commons*⁵ ;
- plutôt que de concevoir « le livre » comme un contenu insécable, les technologies numériques favorisent la création d'unités de contenus plus petites (paragraphes, images, sons, etc.) qui seront ensuite recombinaés sous différentes formes pour des supports variés afin de créer une multitude d'applications ; l'adoption importante des périphériques mobiles (smartphones, tablettes) implique des utilisations nouvelles des contenus disponibles comme les applications de « réalité augmentée »⁶ ;
- les plateformes de commerce en ligne bousculent la distribution des livres (physiques ou numériques) en contournant les réseaux traditionnels de la distribution et de la librairie ;
- la loi française autorise désormais la BNF, institution publique majeure en France, à publier et à placer en ligne en accès libre des centaines de milliers d'ouvrages (du

⁵ Cfr <http://creativecommons.org>

⁶ Lorsque l'utilisateur regarde l'environnement qui l'entoure à travers la caméra embarquée de son smartphone ou de sa tablette, une application de réalité augmentée y superpose des informations. Par exemple, lorsqu'un utilisateur regarde une œuvre dans un musée, il voit également s'afficher une description provenant de *Wikipédia*.

domaine public, orphelines ou hors commerce), y compris des œuvres récentes, moyennant accord avec une société de gestion de droits similaire à Reprobel ;

- tous les acteurs qui assuraient jusqu'à présent, par le livre, les fonctions de création, d'édition, de diffusion et de distribution des œuvres culturelles et des savoirs doivent donc prendre conscience de l'ensemble des impacts de la numérisation de la chaîne du livre afin d'adapter leur positionnement et d'assurer ainsi leur viabilité. Une telle démarche implique qu'ils disposent de toutes les informations nécessaires à cette fin.

2.2 Comment anticiper une évolution technologique rapide et complexe ?

L'évolution technologique à laquelle sont confrontés tous les métiers de la chaîne du livre est particulièrement rapide et complexe. En outre, pour la plupart des acteurs, la capacité de mobiliser les moyens financiers requis pour mettre en œuvre la bonne technologie au bon moment constitue un défi majeur.

Pour pouvoir y faire face, c'est-à-dire anticiper, ils doivent à la fois disposer :

- d'une formation technologique minimale leur permettant d'appréhender correctement les enjeux ;
- d'une information régulière sur l'évolution des technologies et leurs apports réels ;
- de compétences professionnelles mises à niveau ;
- d'un conseil spécialisé de qualité, indépendant des fournisseurs de technologies ;
- de sources de financement adaptées tant aux spécificités du secteur (nombreux acteurs de petite taille) qu'à l'importance de la mutation en cours.

Autant de réels obstacles à franchir pour des acteurs déjà surchargés le plus souvent par leurs activités « traditionnelles ».

2.3 Comment faire face à l'irruption de nouveaux et puissants acteurs ?

Amazon est représentatif de ces nouveaux acteurs qui, grâce aux millions de clients réguliers dont ils disposent, occupent dès à présent une position dominante. On a déjà vu que ces derniers pèsent sur les autres acteurs pour imposer des prix⁷ ou censurer certains contenus⁸. Le rôle des grands *opérateurs télécom* ou *fabricants de supports de lecture* est également à prendre en considération.

La concentration qui se met en place, couplée au coût des investissements dans le numérique et à l'intérêt de grands opérateurs pour lesquels les contenus constituent un produit d'appel à vendre bon marché ou à céder gratuitement pour vendre du matériel, d'autres produits ou services (notamment publicitaires), met en lumière les risques :

⁷ À titre d'exemple, *iTunes* et la fixation du prix d'une chanson à moins d'un dollar.

⁸ *iTunes* encore a ainsi exclu une version de *Ulysse* de James Joyce parce qu'il contenait une illustration sur deux pages de femmes aux seins nus.

- de voir la valeur relative des contenus diminuer par rapport à la valeur relative de la capacité de donner accès à ces contenus, cette dernière étant accaparée par ces opérateurs internationaux ;
- d'une réduction drastique de la diversité culturelle résultant de l'impossibilité pour un certain nombre de créateurs et d'éditeurs, acteurs et garants de cette diversité, d'accéder à ces grandes plateformes et donc au grand public ;
- de faire de l'anglais l'unique langue d'expression écrite pour la production et plus encore la diffusion de contenus numériques susceptibles de bénéficier d'une réelle politique de promotion.

À cela s'ajoute l'émergence de pratiques qui favorisent de nouveaux acteurs au détriment de ceux existants. Ainsi, la popularité du moteur de recherche *Google Search* occulte les pratiques traditionnelles de recherche de l'information au profit de la seule approche par mots-clés. Les scientifiques utilisent de plus en plus *Google Scholar* pour faire leurs recherches bibliographiques, et les internautes passent plus volontiers par *Google Books* que par une bibliothèque. L'entreprise Google se positionne dès lors comme un médiateur de contenus incontournable. On peut citer comme autre exemple les applications de réseautage social (telles *Facebook*) ou les outils de recommandations qui deviennent *de facto* des prescripteurs de contenus.

Des partenariats équilibrés, favorisés et soutenus par les pouvoirs publics (cf. la loi BNF évoquée plus haut), entre acteurs privés et/ou publics seront nécessaires pour poursuivre des objectifs d'intérêt général définis démocratiquement en FWB, comme

- **la création et l'édition innovante et de qualité,**
- **la sauvegarde de la diversité culturelle et du droit d'auteur,**
- **la préservation d'une politique de lecture publique,**
- **le développement d'un enseignement public de qualité,**
- **des emplois et une croissance durables dans les secteurs clés de la Société de la Connaissance.**

2.4 Comment anticiper les modifications de comportement des lecteurs-consommateurs ?

L'apparition de nouveaux supports de lecture, des téléphones portables aux tablettes électroniques en passant par les ordinateurs, influence les pratiques de lecture par les consommateurs. On pense bien entendu aux plus jeunes lecteurs friands de nouvelles techniques porteuses d'une image « branchée ». Si ces modifications de comportements mettent en danger certains types de produits, elles offrent également des possibilités nouvelles.

L'une des difficultés déjà identifiées est la valorisation des contenus créés vis-à-vis d'un public qui, à travers Internet, prend l'habitude de se contenter des contenus gratuits (le plus souvent indépendamment de leur qualité). De plus, il est connu que les principaux médiateurs de contenus sur Internet (moteurs de recherche, applications de réseautage social, blogs, etc.) favorisent les contenus les plus « populaires »⁹. Il est donc nécessaire

⁹ Francq, P. (2011). *Internet, Le caractère fétiche* (EME Intercommunications).

que les utilisateurs soient correctement formés aux nouvelles technologies (en particulier les plus jeunes).

Il semble indispensable que les acteurs disposent d'outils collectant les informations leur permettant d'anticiper ces évolutions de comportements afin de prendre, au moment opportun, les initiatives adéquates (exemple : sondages réguliers, des campagnes de sensibilisation etc.).

2.5 Quels entrepreneurs ? Quelles entreprises ?

Les entreprises traditionnelles comme les maisons d'édition, les entreprises de distribution, les grossistes, les libraires seront toutes affectées dans leurs métiers et concurrencées par des entreprises plus jeunes, plus petites ou plus grandes, plus technologiques, etc. De nouvelles initiatives émergeront d'entreprises nées dans des secteurs connexes comme la presse ou l'audiovisuel, ou encore l'industrie du jeu très avancée dans le numérique. D'autres encore naîtront du dynamisme de la recherche universitaire. Des individus, isolés ou regroupés autour de projets innovants, imagineront de nouveaux produits ou services en saisissant les opportunités réelles que génère la nouvelle vague numérique.

À quels changements créatifs, capitalistiques, managériaux, organisationnels faut-il s'attendre ou faut-il favoriser ? Comment, selon quels critères, les pouvoirs publics pourront-ils accueillir cette diversité et évaluer les projets initiés ?

À titre d'exemples :

- la demande croissante, par exemple des publics professionnels, de pouvoir disposer en permanence de contenus mis à jour régulièrement, voire en permanence, a des impacts directs sur le mode de travail des auteurs, leurs relations contractuelles avec les éditeurs, l'organisation même des équipes des éditeurs, la nature des fournitures (un livre physique + l'accès à un contenu numérique + un service) mises en vente et les conditions de celle-ci ;
- la demande de publics spécialisés de pouvoir accéder à toutes les informations ou données relatives à un même sujet, que celles-ci soit gratuites ou payantes, à partir d'une seule interface d'accès, obligera opérateurs privés, publics, institutionnels à de nouveaux modes de partenariats dans lesquels la valorisation des apports et des retours devra faire l'objet d'approches nouvelles.

2.6 Quelle protection des droits d'auteurs ?

La numérisation du processus de reproduction offre des facilités jamais atteintes pour la copie d'une œuvre, et, avec Internet, originaux et copies circulent instantanément.

Une part importante des œuvres ainsi rendues disponibles aux consommateurs (et par ceux-ci via les « échanges ») échappe aux systèmes actuels de rémunération de la création et de retour sur investissement fondés sur la propriété intellectuelle.

Or, pour l'essentiel, le secteur du livre se finance par la remontée de recettes provenant de la vente d'ouvrages ou l'abonnement à des périodiques ou des services, ou grâce à la loi « Lallemand » de 1994, par des rémunérations, désormais significatives, découlant des licences légales pour reprographie, prêt public et copie privée.

À défaut d'être entièrement subsidiée (ce qui n'est pas à recommander), l'activité des professionnels et entreprises du secteur ne pourra se maintenir et financer des projets si les nouveaux usages numériques massifs ne permettent pas de générer des recettes.

Différentes technologies sont développées pour protéger les contenus numériques circulant sur la Toile, mais leur efficacité pour enrayer la piraterie et les échanges reste très incertaine. Certains pays voisins se sont dotés de législations spécifiques, comme la France, l'Espagne, le Royaume-Uni, ou les pays scandinaves. Leur mise en œuvre et leur efficacité soulèvent de nombreuses polémiques. La Finlande vient de réunir tous ses acteurs pour positionner le pays à la pointe de l'industrie culturelle numérique.

En Belgique, études¹⁰ et débats sont lancés au niveau fédéral suite au dépôt en 2009 de deux propositions de loi. Le Conseil de la propriété intellectuelle (CPI) est saisi d'une demande d'avis. La FWB a initié une campagne de sensibilisation.

Il apparaît de plus en plus certain que seul un « cocktail » de mesures cohérentes (répression de la piraterie, encadrement des échanges, promotion de l'offre légale, innovation dans les produits et services, éducation des usagers) permettra d'approcher les différents aspects de cette problématique qui engage également, au premier chef, les trois grands distributeurs de services de télécommunication et services de médias du pays (Belgacom, Telenet et « Voo »).

Ce dossier comprend également une dimension internationale très importante car des aspects essentiels du droit d'auteur et des services « Telecom » sont réglés par des directives européennes et même des accords internationaux.

¹⁰ Voir notamment www.bela.be / focus-dossiers / débats-enquêtes : étude du CRIDS (commanditée par la SACD et la SCAM avec le soutien de la Ministre Laanan) sur le cadre juridique des échanges non autorisés par Caroline Colin sous la direction de Severine Dussolier.

3. La création d'un environnement favorable

3.1 L'aide à la décision : veille/formation/ observation des marchés/conseil

La difficulté majeure pour la plupart des acteurs de la chaîne du livre est d'appréhender correctement l'évolution technologique en cours et les multiples changements qu'elle induit aux plans éditoriaux, organisationnels et commerciaux, ceux-ci devant s'entendre comme l'ensemble des pratiques en vigueur dans la chaîne du livre de la création à la consommation.

Les différents maillons de la chaîne du livre étant étroitement liés et l'évolution des pratiques numériques de l'un affectant directement l'environnement dans lequel les autres sont amenés à opérer, il est indispensable, pour l'ensemble de la profession, de bien saisir toute la portée des changements en cours ou susceptibles d'intervenir à chaque maillon de la chaîne. C'est pour eux une des seules façons de pouvoir anticiper concrètement le changement. Cette interdépendance rend aussi souhaitable, chaque fois que possible, la définition de stratégies concertées et solidaires entre les différents acteurs.

Afin de créer les meilleures conditions d'anticipation pour chaque acteur, compte tenu de sa place dans la chaîne du livre et de ses spécificités, nous recommandons le soutien public des actions suivantes.

RECOMMANDATIONS

3.1.1 *Création et soutien d'un partenariat interprofessionnel*¹¹

Bien qu'exerçant des métiers différents, les acteurs actuels de la chaîne du livre sont tous confrontés aux différentes facettes d'une même mutation. Réunir ces acteurs au sein d'un *partenariat interprofessionnel* bénéficiant du soutien des pouvoirs publics constitue un outil privilégié, au travers des actions citées ci-après, pour leur permettre :

- d'inscrire leur développement dans ces évolutions en cours ;
- de penser leurs futurs projets en fonction de celles-ci ;
- d'organiser et de former leurs équipes ;
- de réaménager leurs modes de fonctionnement en ce compris la mise en œuvre de nouveaux partenariats, le cas échéant avec des acteurs extérieurs au secteur ;
- d'identifier des communautés de pratiques facilitant les échanges entre les opérateurs ;
- d'identifier les éléments non concurrentiels (dont certains aspects technologiques) afin de faciliter le développement de projets collectifs (tels que des infrastructures matérielles et/ou logicielles communes).

Nous avons rédigé une demande de subvention (cf. annexe 2) pour le financement de ces actions. Celle-ci a été adressée, en novembre 2011, par le partenariat interprofessionnel en formation à la Ministre de la Culture qui y a répondu favorablement.

¹¹ La structure qui porte le nom de *Partenariat Interprofessionnel pour le Livre et l'Édition numérique (PILE)* a été mise en place avec l'accompagnement du GEN dans le courant du mois de mars 2012 (cf. Convention d'association en annexe 3).

3.1.2 *Veille / information*

Aucun acteur ne peut se tenir seul au courant de toutes les évolutions et innovations susceptibles d'influencer directement ou indirectement ses activités, dans l'immédiat ou à terme. Dans ce contexte, la mise en œuvre d'une veille automatisée, véritable **service d'intelligence compétitive autour du livre numérique**¹², peut donner à chaque acteur l'opportunité d'accéder à l'information qu'il doit connaître pour prendre, en toute connaissance, les décisions requises.

Le service ainsi mis en place devra permettre, au travers de sa plateforme d'accès et grâce à la performance du moteur de recherche alliée au bon formatage et à la bonne organisation des données, une recherche fédérée tant dans les informations provenant de la veille que dans les documents de formation initiale et continue, les résultats de l'observation des marchés ou tout autre source documentaire (étude, enquête etc.) que les gestionnaires de la plateforme auront décidé de mettre à disposition des utilisateurs.

Le soutien financier de ce service par les pouvoirs publics est d'autant plus indiqué qu'il sera accessible à tous les opérateurs, membres ou non d'une association professionnelle participant au PILE.

3.1.3 *Formation*

Nous avons interrogé les associations des professionnels de la chaîne du livre quant aux besoins en formation de leurs membres face au défi numérique. Il s'en dégage une réelle demande en **formations initiales et continues** pour chacune des étapes de la filière numérique, de la création à l'exploitation, en ce compris toutes les questions « généralistes » que sont notamment l'évaluation des coûts, les modèles économiques, les aspects juridiques et fiscaux (cfr annexe 5).

Dans ce contexte particulier où tous les éléments de la chaîne du livre sont impactés avec les effets induits potentiels d'une décision isolée d'un acteur sur les autres, ces formations prendront aussi, très utilement, la forme de **partages d'expériences/études de cas** entre professionnels ainsi que l'accompagnement de projets (format EAVE¹³).

3.1.4 *Observation des marchés*

L'évolution des marchés constituant évidemment une des inconnues de l'équation du succès, nous recommandons également la mise en place d'une **cellule d'observation des marchés et des comportements** selon des modalités à définir pour mettre à la

¹² Cf. en annexe 4 la demande d'offre de service rédigée en avril 2012 les auteurs du rapport pour compte du PILE, le prestataire du service ayant été choisi par le PILE avec le concours des auteurs du rapport le 10 mai 2012. Le service sera opérationnel au plus tard le 30 juin 2012.

¹³ Il s'agit d'un programme de formation inséré dans le programme MEDIA de la CE visant à former auteurs et producteurs de films par l'accompagnement de projets réels en cours de développement durant 12 à 18 mois avec l'aide d'experts européens.

disposition des acteurs des résultats d'enquêtes permettant d'analyser l'évolution des marchés tant au plan quantitatif et que qualitatif¹⁴.

Compte tenu des coûts de ce type d'enquêtes, en particulier lorsqu'elles portent sur les aspects qualitatifs, cette cellule devrait vraisemblablement trouver des partenariats permettant d'élargir le champ des observations et de mutualiser les coûts. Une telle proposition de collaboration a déjà été adressée à Auvibel, Reprobel et l'opérateur Base et a reçu un bon accueil.

3.1.5 Conseil

- De nombreux opérateurs de la chaîne du livre manquent d'expérience ou de compétences pour évaluer les solutions techniques que les fournisseurs leur proposent. Nous recommandons qu'ils puissent bénéficier d'une aide financière pour faire appel à de l'expertise indépendante qui les aiderait à effectuer des choix répondant à leurs objectifs au meilleur rapport technologie/prix.
- Dans le cas particulier de la librairie, une aide financière ponctuelle devrait être mobilisée rapidement, complémentairement à l'étude en cours commanditée par la FWB, pour permettre aux libraires de bénéficier sans intermédiaire de l'expérience de libraires étrangers (français, canadiens et suisses) qui ont pu mettre en œuvre des solutions reproductibles ou adaptables à leurs situations.

3.2 Le soutien d'initiatives et de projets innovants

Les acteurs de la chaîne du livre sont familiers de la prise de risque, qu'il s'agisse de l'auteur qui s'engage et investit dans un processus de conception et d'écriture/réalisation sans disposer des clés de la publication et de la diffusion de son futur ouvrage, de l'éditeur qui finance à ses risques et périls l'édition d'une œuvre sans garantie de succès ou du libraire qui s'efforce d'offrir au public un large éventail de titres sans garantie de vente ou de rotation de ses stocks.

Avec l'avènement du numérique, même si certains gains de performance peuvent être attendus d'une bonne maîtrise de techniques nouvelles (d'où la nécessité des formations), le risque est multiplié par un facteur « x » en raison, d'une part, des incertitudes technologiques et commerciales liées à l'évolution, mais aussi, d'autre part, des investissements additionnels importants qui doivent être consentis en plus des investissements traditionnels puisque le support papier est toujours nécessaire dans la plupart des cas. Ces investissements peuvent être dangereusement sous-estimés et mettre en péril le projet mais aussi l'entreprise elle-même.

Cette situation plaide en faveur de la mobilisation de moyens spécifiques pour *soutenir des projets numériques innovants, initiés par un ou plusieurs acteurs de la chaîne du livre ou s'inscrivant dans une perspective cross-media* qui constitue un des axes clés du développement numérique. Il convient également de faciliter le montage de projets entre professionnels de la production de contenus (auteurs, éditeurs, etc.) et experts technologiques.

¹⁴ Cf. en annexe 6 le document de travail établi par Cairn SA à notre demande.

C'est dans cette perspective que nous formulons les recommandations suivantes.

RECOMMANDATIONS

3.2.1 Réaffecter une partie des moyens du Fonds d'aide à l'édition

Nous avons soutenu la proposition faite par la Commission d'aide à l'édition de **réaffecter partiellement, dès le budget 2012, les moyens financiers du Fonds d'aide à l'édition en subventions** d'aide à la numérisation. Cette réaffectation étant acquise, nous devons constater que les moyens rendus disponibles ne sont toujours pas accessibles aux éditeurs au moment où ces lignes sont rédigées.

Nous recommandons dès lors de communiquer dans les meilleurs délais aux éditeurs la disponibilité de ces budgets ainsi que les critères d'accès à ceux-ci.

Parallèlement, nous recommandons, compte tenu de la technicité inhérente à la réalisation de « produits numériques » :

- 1° de prévoir, le cas échéant, au bénéfice des éditeurs sollicitant cette aide, une assistance technique à l'élaboration de leur dossier ;
- 2° de soumettre les dossiers de demande à une expertise technique pour validation des technologies et de leurs coûts, cette compétence particulière n'étant pas garantie au sein des commissions d'évaluation des dossiers.

3.2.2 Adapter le Fonds d'aide à la librairie

Il est indispensable d'adapter rapidement les moyens et modalités de l'aide à la librairie aux réels besoins des libraires qui entendent monter dans le train du numérique et adapter leurs outils et pratiques pour ce faire.

- L'entrée d'un libraire dans le numérique nécessite comme première étape la création d'un site Web. De nombreux libraires, souvent à la tête d'entreprises de petite dimension, n'ont ni les moyens financiers, ni les compétences, ni l'audace de s'y lancer. Actuellement le Fonds d'aide octroie des prêts à l'informatisation. Nous préconisons que ces prêts puissent être transformés en subventions, lorsqu'il s'agit, non pas simplement d'acquisition de matériel ou de logiciel de gestion, mais de construction d'un site Web, selon des modalités à définir, et après expertise technique pour valider la cohérence du projet et les devis présentés.

Il serait intéressant à cet égard d'envisager la construction d'un site Web générique qui puisse être proposé aux libraires. L'idéal serait également un hébergement des différents sites Web instantiés sur une même infrastructure informatique.

- La deuxième étape pour le libraire consiste à enrichir son site d'une fonction de vente en ligne. Avec l'arrivée du numérique, la démarche à privilégier est le soutien à une stratégie « multi-canal » (à la fois de livres papiers et de fichiers numériques, à la fois sur le Web et en librairie) afin de pouvoir concurrencer, **à une échelle locale**, les acteurs internationaux. Il semble donc indispensable de soutenir financièrement l'accès des libraires à un portail de vente.

- D'autres développements peuvent être envisagés pour ancrer la librairie dans le numérique. Nous préconisons une mutualisation des moyens à mettre en œuvre pour permettre à la librairie indépendante
 - de diffuser facilement les ouvrages dits « indisponibles » ;
 - d'accéder à moindre coût aux possibilités qu'offre le développement « cross-media » des acteurs culturels de la FWB de manière à faire entrer « l'image » dans les librairies, dans les lieux physiques comme sur les sites ; nous pensons aux archives de la RTBF numérisées par la SONUMA, aux productions télévisuelles, cinématographiques ou web-documentaires inspirées de livres ou donnant naissance à l'édition d'ouvrages et qui pourraient avoir une visibilité sur les sites des libraires et dans les librairies mêmes (voir le point 3.2.5 ci-après).

3.2.3 Réviser les priorités et modes d'intervention de la Commission des Lettres et de la Commission BD

Ces commissions doivent revoir leurs priorités et modes de fonctionnement pour tenir compte de et s'adapter aux enjeux et contraintes du numérique.

3.2.4 Favoriser les synergies cross-media

La technologie numérique qui s'applique sans distinction aux différents médias, secteurs artistiques et supports de communication efface progressivement les frontières techniques entre eux, permettant de réaliser des liens inédits entre textes, sons et images animées ou non et de concevoir et diffuser des contenus intégrant dès la conception ces outils de communication de manière dynamique.

Dans un tel contexte, les acteurs de la chaîne du livre, de l'audiovisuel, de la presse, du jeu électronique ou encore des telecoms auront le choix entre, d'une part, une concurrence accrue résultant de l'ambition, notamment des opérateurs les plus puissants, d'élargir leur territoire et, d'autre part, l'élargissement de leurs relations dans de nouvelles formes de collaboration garantant de diversité et respectueuses des apports de chacun.

Face à ces évolutions possibles, nous recommandons que l'autorité publique favorise les synergies positives entre les secteurs et acteurs des secteurs par:

- l'organisation d'une concertation active et régulière entre ceux-ci ;
- la promotion de modèles de collaboration¹⁵ ;
- l'organisation de l'échange d'expériences ;
- la mise en relation des structures de conseil, d'aide, de formation par delà les distinctions traditionnelles entre secteurs et organisations administratives et

¹⁵ L'excellente initiative qui a permis au CCAV et à la Commission des Lettres de collaborer afin de favoriser l'adaptation cinématographique de romans belges francophones pourrait, par exemple, être adaptée à la réalisation de « livres augmentés »

- budgétaires, tant au niveau de la FWB que des structures régionales ou fédérale comme le « tax shelter » ;
- la reconnaissance dans le cadre de l'adoption du prochain contrat de gestion de la RTBF (2013-2017) du rôle clé que cette institution peut jouer dans le développement d'une stratégie cross-média et de ses modalités.

3.2.5 Modalités de soutien des projets par les pouvoirs publics

La mutation numérique doit amener les pouvoirs publics à évaluer et repenser les modalités de soutien financier aux initiatives des acteurs. Dans cette optique, nous recommandons de tenir compte :

- des incertitudes et risques particuliers liés au caractère expérimental de certains projets qui peuvent s'apparenter à ou consister *en* des projets de R&D ne portant pas nécessairement sur des questions purement technologiques mais sur les implications de l'utilisation des nouvelles technologies dans des pratiques d'écriture ou d'enseignement/apprentissage entre autres ;
- de la nécessité pour les acteurs existants de s'engager dans une nouvelle voie tout en poursuivant leurs activités « papier » traditionnelles dont la rentabilité peut être affaiblie par la concurrence d'une activité numérique dont la rentabilité n'est, quant à elle, pas encore établie ;
- des frontières qui s'effacent entre les médias, ce qui obligerait, dans le contexte actuel, des acteurs concevant des projets recourant à plusieurs médias de devoir s'adresser à différents guichets aux critères d'accès différents pour obtenir le financement d'un seul et même projet requérant pourtant une analyse globale.

3.3 La sensibilisation des pouvoirs publics

La capacité de la chaîne du livre en FWB d'affronter la mutation numérique dans les meilleures conditions n'est pas seulement conditionnée par l'élaboration de mesures appropriées d'accompagnement par la Ministre de la Culture et de l'audiovisuel ; elle dépend aussi de l'attitude que prendront des institutions aussi importantes que l'Enseignement obligatoire, les pouvoirs organisateurs des bibliothèques publiques ou de l'Éducation permanente ou encore les responsables du Gouvernement fédéral (notamment les Finances pour la TVA et le Tax Shelter, l'Économie pour les droits d'auteurs, la concurrence et les telecoms). Les Gouvernements régionaux disposent quant à eux de leviers également essentiels (économie, commerce extérieur, formation professionnelle etc.).

De nombreux pouvoirs publics ont, par ailleurs, des activités ou des projets qui, de manière récurrente ou ponctuelle, impactent ou peuvent impacter le développement des acteurs de la chaîne du livre. Un soutien approprié des activités traditionnelles de la chaîne du livre contribuera à la renforcer. La prise en compte des nouvelles contraintes liées au numérique ne pourra, pour sa part, qu'améliorer le contexte de ce changement.

RECOMMANDATIONS

Au département de la Culture de la FWB, en charge de la politique du livre

3.3.1 Constituer un Centre du Livre et de l'Édition numérique

La première étape symbolique et marquante d'une nouvelle politique serait de constituer un *Centre du Livre et de l'Édition numérique* (CELEN) à l'image du CNL français ou du CCAV (Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel). Le Conseil du livre serait transformé en Comité de concertation du CELEN et adapté pour permettre la concertation entre les professionnels et les pouvoirs publics.

La première mission du CELEN serait d'élaborer les axes d'une politique globale du livre et de l'édition numérique visant au développement du secteur en FWB, avec des objectifs précis notamment en matière d'enseignement.

3.3.2 Définir et mettre en œuvre une politique du livre, du papier au numérique

Sans préjuger de la suite donnée à la recommandation formulée en 3.3.1 et dans l'attente de la création d'un CELEN, il appartient au titulaire du portefeuille de la culture, responsable du livre au sein de la FWB, de tirer parti de la mutation en cours pour définir enfin, sur base des avis du Conseil du livre et en concertation avec tous les milieux concernés, les axes d'une *véritable politique du livre et de l'édition numérique* dont l'élaboration et la mise en œuvre supposent qu'il :

- porte activement vers ses collègues les recommandations qui les concernent et s'assure de leur mise en œuvre effective ;
- mette sur pied une structure interministérielle ou interdépartementale de coordination de la politique du livre

3.3.3 Organiser la formation des responsables publics

Qu'un service public prenne en charge lui-même la réalisation et la diffusion d'une publication papier ou numérique ou décide de les sous-traiter, il est essentiel, pour garantir que la qualité finale de la publication et sa diffusion soient optimales, d'agir de manière professionnelle.

Nous recommandons l'organisation pour les responsables concernés des services publics d'une formation *ad hoc* aux bonnes pratiques professionnelles.

3.3.4 Rédiger des cahiers des charges types

Le lancement d'appels d'offres sur base de cahiers des charges mal rédigés entraîne des pertes de temps, coûts additionnels ou des recours pénalisants pour tous. La difficulté de rédaction de tels cahiers des charges est encore accentuée à l'ère numérique eu égard aux nouvelles spécifications techniques requises et à la confusion fréquente entre contenu et contenant.

Nous recommandons la rédaction, à l'initiative du département de la Culture, en collaboration avec le PILEN, de cahiers des charges types qui seront mis à disposition de tout service public appelé à lancer un appel d'offres sollicitant des acteurs de la chaîne du livre.

3.3.5 Bibliothèques publiques

L'avènement de l'ère numérique ne remet pas en cause le rôle des bibliothèques publiques. Au contraire, la multiplicité de la production de contenus (numériques ou non) renforce l'importance d'acteurs tels que les bibliothèques publiques, susceptibles d'opérer un choix éclairé pour des publics cibles identifiés. Certaines bibliothèques publiques ont initié des projets pilotes liés au livre numérique (essentiellement sous sa forme homothétique). Malheureusement, ces projets découlent plus d'initiatives locales que d'une politique globale et concertée.

Compte tenu des préoccupations des bibliothèques publiques en matière de financement, de la multiplicité des pouvoirs organisateurs et de la taille des nouveaux acteurs du livre numérique, nous recommandons :

- la mise en œuvre d'une politique commune d'équipement en matériels et outils de gestion numériques ;
- la mise en œuvre d'une politique commune d'acquisition et de diffusion de contenus numériques ;
- la formation des bibliothécaires au numérique ;
- l'organisation de coopérations internationales avec d'autres pays francophones (ce qui permettrait notamment d'atteindre une force de négociation vis-à-vis des gros acteurs internationaux du numérique).

En outre, eu égard à l'enjeu que représente l'avenir des bibliothèques publiques, nous soulignons la contribution que peut apporter le PILEN à la réflexion sur la place des bibliothèques publiques dans le cadre de l'élaboration d'une politique du livre et de l'édition numérique en FWB.

Au département de l'enseignement obligatoire

3.3.6 Fin de la procédure d'agrément des manuels prévue par le décret

Il est urgent de mettre fin sans délai à une procédure qui a démontré, de l'avis général, son caractère inapproprié, encore attesté en 2011 par la non utilisation d'une partie des crédits disponibles par des établissements scolaires qui se déclarent pourtant en manque de ressources financières, notamment pour acquérir des ressources pédagogiques.

3.3.7 Élaboration d'un plan numérique pour l'enseignement obligatoire

Nous recommandons la mise sur pied d'une « *task force* » pluridisciplinaire chargée d'élaborer, dans les meilleurs délais, les axes d'un plan numérique pluriannuel pour

l'enseignement obligatoire, articulant de manière équilibrée équipement en matériel, accès aux contenus et soutien au développement numérique d'outils pédagogiques de qualité, formation des enseignants, lancement de programmes de R&D et exploitation de résultats déjà disponibles ou encore éducation numérique des élèves.

Il convient surtout de ne pas tomber dans le déterminisme technologique qui supposerait que le simple déploiement d'infrastructures matérielles (telles des tablettes) suffit à stimuler une utilisation pédagogique intelligente des possibilités offertes par les technologies numériques.

3.3.8 Projets de référence

La disponibilité de projets de référence démontrant les plus values apportées par l'utilisation d'outils numériques de qualité en situation d'enseignement/apprentissage, aussi bien pour les enseignants que pour les élèves, est indispensable tant pour mobiliser et former les enseignants que pour établir les standards de qualité à respecter par les fournisseurs potentiels et orienter leurs efforts de développement et de production dans les directions souhaitées aux plans techniques et pédagogiques.

À cette fin, nous recommandons la mise sur pied, au sein du département de l'enseignement obligatoire, d'un groupe de travail *ad hoc*, composé de responsables du département et faisant notamment appel à de l'expertise technologique et pédagogique pour identifier les projets de référence prioritaires, suivre leur mise en œuvre et leur utilisation. Ces projets devraient toucher autant les sciences exactes (par exemple en interconnectant les matières des Mathématiques et de la Physique) que les sciences humaines (par exemple les liens entre Histoire, Littérature et Géographie).

3.3.9 Formation des enseignants

Elle constitue une condition incontournable de la pénétration et de la bonne utilisation des outils numériques dans l'enseignement obligatoire. La multiplication des opportunités de formation ou d'information est dès lors souhaitable.

Nous recommandons donc :

- que soit menée une réelle réflexion en amont, dans les formations de base des enseignants (enseignement normal et formation universitaire) pour y inclure des cours sur l'utilisation pédagogique des technologies (qui dépasse la simple formation à la création de « *slides* »). Il convient de donner aux futurs enseignants les outils conceptuels et méthodologiques pour choisir, parmi les possibilités technologiques existantes, celles qu'ils souhaiteront mobiliser pour construire une pratique pédagogique adaptée à leur personnalité et aux besoins de leurs élèves ;
- que les responsables de la formation des enseignants au sein de l'enseignement obligatoire mobilisent également, dans des conditions qu'ils doivent définir, les professionnels qui disposent d'outils ou contenus numériques de qualité susceptibles d'intéresser les enseignants afin qu'ils les présentent aux enseignants, sans frais pour l'enseignement obligatoire, dans le cadre de séances de formation organisées par le département.

3.3.10 *Éducation numérique des élèves*

L'éducation des élèves à l'utilisation d'Internet doit être une priorité et devrait trouver sa place dans le cursus primaire et secondaire¹⁶.

Concrètement, nous recommandons :

- l'introduction d'un cours d'éducation numérique qui s'articulerait autour de deux modules, chaque module demandant sans doute une dizaine d'heures face aux élèves. Un premier module, « Utilisation d'Internet », serait destiné aux élèves du primaire. Il s'agirait de former les jeunes élèves au fonctionnement de base d'Internet et de les sensibiliser aux dangers auxquels ils sont confrontés (étalement de leur vie privée, abus d'identités, etc.). Un second module, « Recherche sur Internet », viserait plutôt les élèves du secondaire dans le but de les familiariser aux différents outils de recherche sur la Toile, d'en comprendre le fonctionnement (et donc les limites) et de leur apprendre à adopter une démarche critique dans les résultats proposés par des machines ;
- dans la continuité de ce qui vient d'être dit, d'accorder une grande vigilance à l'apprentissage de la lecture. Ainsi que cela a été montré par certains spécialistes¹⁷, les écrans soumettent les textes à des modes d'appropriation différents de la lecture traditionnelle, comme une succession d'images éphémères, ou l'extraction de fragments d'un ensemble dont la cohérence devient secondaire, provoquant ce qu'on appelle la « décontextualisation » digitale. A ce phénomène de fragmentation, s'ajoute la question de l'attention. On sait aujourd'hui que la lecture numérique comme pratique culturelle n'a plus grand-chose à voir avec la lecture d'étude. Elle court également le risque de se voir, par un déficit de l'attention, manipulée par les médias. L'apprentissage de la lecture, avec l'apprentissage de l'attention qui lui est lié, détermineront demain, bien plus qu'hier, l'esprit critique en même temps que l'entrée dans le monde du savoir.
- de compléter le dispositif éducationnel par un recours progressif aux nouvelles technologies susceptibles d'offrir des outils d'apprentissage à destination des élèves. Tel est en particulier le cas d'applications Web pouvant aider à la maîtrise de certaines compétences de base (calculs, orthographe, vocabulaire, etc.).

3.3.11 *Concertation régulière avec les professionnels*

Nous recommandons l'instauration d'une *concertation régulière et structurée entre l'enseignement obligatoire et les professionnels* sur qui reposent la conception, la réalisation et la mise à disposition des outils pédagogiques. Elle est indispensable pour permettre :

- aux professionnels de connaître les objectifs assignés par les autorités publiques au système éducatif et auxquels devront répondre les outils pédagogiques (ex : les socles de compétences) ;

¹⁶ Francq, P. (2011). *Internet, Le caractère fétiche* (EME Intercommunications).

¹⁷ On peut renvoyer ici aux travaux de Roger Chartier ou d'Alain Giffard.

- aux responsables de l'éducation de percevoir les contraintes auxquelles font face les professionnels et la qualité des outils pédagogiques qui peuvent être mis à disposition du monde éducatif en tirant parti, dans ce contexte particulier, des pratiques nouvelles.

Au département de l'enseignement supérieur

3.3.12 Pérennité de l'accès aux contenus

Dans l'intérêt de toutes les parties, nous recommandons que soit menée entre les pouvoirs publics, institutions et associations représentatives des opérateurs une réflexion concertée visant à dégager une solution économiquement, techniquement et légalement opérationnelle pour garantir, notamment en cas de défaillance du fournisseur de contenus, un accès pérenne aux contenus numériques ayant fait l'objet d'un accès payant.

3.3.13 Archives ouvertes

En cette matière, nous insistons tant auprès des responsables du département de l'enseignement supérieur que des institutions d'enseignement sur l'indispensable concertation à mener avec les association représentatives des acteurs de l'édition universitaire et scientifique et recommandons à cette fin :

- que soit instauré un accès chronologique aux articles de revues accessibles via le net pour éviter de préjudicier les acteurs qui investissent dans la production scientifique de qualité ;
- que les institutions ou leurs membres évitent de prendre des initiatives unilatérales qui léseraient les ayants-droit.

3.3.14 Contenus en langue française

La langue anglaise s'impose comme la langue officielle de la recherche. Là où il y encore une trentaine d'années, on attendait des chercheurs qu'ils maîtrisent plusieurs langues et où les institutions investissaient dans des traductions de qualité, aujourd'hui l'anglais est en passe de devenir l'unique langue scientifique. Cette tendance est renforcée par la course aux positionnements dans les classements internationaux pour lesquels les indicateurs utilisés se basent quasi exclusivement sur les publications de langue anglaise.

Pour autant, publier en langue française doit rester une priorité. Outre les biais introduits par une maîtrise rarement parfaite, parfois approximative, de l'anglais, différentes études montrent que la Société (citoyens et entreprises) recourent principalement sur les publications dans leur langue maternelle.

Dans ce contexte, nous recommandons le soutien d'une politique de publication scientifique en français, de traduction vers le français et de traduction de résumés vers

l'anglais pour assurer une diffusion scientifique et un transfert technologique entre monde académique d'une part, monde industriel, économique et social d'autre part.

3.3.15 Universités

Les technologies numériques offrent des possibilités nouvelles dans la création de contenus. Pour autant, l'écriture hypertextuelle implique des réflexions nouvelles quant à la structuration et la production de contenus. Dans ce cadre, les universités ont en rôle à jouer et nous recommandons :

- l'introduction dans les cursus universitaires de cours liés à la production de contenus numériques (littérature, ingénierie informatique, etc.) ;
- la promotion des recherches autour des pratiques nouvelles et des technologies innovantes en matière de contenus numériques ;
- de favoriser les collaborations avec les acteurs de la chaîne du livre (auteur, éditeur, etc.) pour imaginer aujourd'hui les contenus de demain.

Aux responsables de tous les services publics

3.3.16 Attention à la transition papier – numérique

Pour beaucoup, le passage du papier au numérique est souvent vu, notamment au sein des pouvoirs publics confrontés à des réductions budgétaires, comme une opportunité de réduction des dépenses en considérant que la disparition des coûts d'impression et de transport doit conduire à une réduction du coût du numérique par rapport au papier. Sans préjuger de l'évolution future du coût pour les éditeurs du recours aux technologies numériques, il faut constater qu'à ce jour, la transition numérique est plutôt génératrice de coûts supplémentaires pour les opérateurs en raison de la nécessité de procéder à des investissements additionnels parfois très lourds, parallèlement au maintien des coûts de la publication traditionnelle sur support papier. Par ailleurs, il convient de souligner que, dans la plupart des cas, les « produits » numériques apportent de réelles plus values. Ainsi, dans le cas d'une revue, l'utilisation d'un moteur de recherche permet de retrouver rapidement l'article ou l'extrait recherché, voire d'accéder aux références citées, autant d'avantages évidemment inaccessibles pour la version papier de cette même revue et qui constituent souvent des gains de productivité (temps, efficacité etc.), voire un facteur d'amélioration de la qualité du travail.

Nous recommandons dès lors une concertation étroite entre parties afin que la transition papier – numérique se fasse dans les meilleures conditions pour chacune d'elles.

3.3.17 Formation

En référence au point 3.3.2 ci-dessus, nous recommandons que les responsables des publications des services publics acquièrent les compétences requises pour pouvoir :

- décider, en toute connaissance de cause, de l'opportunité de recourir ou non aux services d'un éditeur professionnel ;
- quelle que soit la décision, mettre celle-ci en œuvre dans les meilleures conditions techniques et budgétaires par rapport à l'objectif poursuivi.

3.3.18 Appels d'offres

En référence aux points 3.3.4 et 3.3.17 ci-avant, le GEN recommande, dans l'intérêt technique et financier tant des adjudicateurs que des soumissionnaires et adjudicataires, que les cahiers des charges des appels d'offres soient rédigés dans des termes professionnels garantissant le respect à la fois le respect de la loi sur les marchés publics, les principes de saine concurrence et la prestation d'un service de haute qualité au meilleur prix de la part du fournisseur sélectionné.

3.4 La mobilisation de moyens financiers

Le présent rapport n'entend pas formuler des recommandations quant à *l'importance* (en euros et centimes) des moyens financiers à mobiliser pour accompagner la mutation numérique de la chaîne du livre même s'il doit constater qu'avec 3,84% de l'ensemble des budgets consacrés à la culture, le livre n'est guère privilégié en FWB et qu'une augmentation du budget « livre » serait largement justifiée eu égard aux enjeux qu'il représente.

Par contre, il entend insister sur la nécessité d'une meilleure utilisation des budgets publics disponibles *dans tous les départements* à partir de la prise de conscience des enjeux portés par le développement du numérique sur base de l'ensemble des recommandations du présent rapport.

À titre d'exemples, il ne s'agit pas, à ce stade, de se féliciter (ou de se lamenter) que le PEPS (ne) dispose (que) d'un budget annuel de 156.000,00 euros pour assurer la numérisation du patrimoine. Il s'agit plutôt, compte tenu de la rareté des ressources, de s'assurer que les choix réalisés, tant au plan technique que des contenus numérisés et de leur exploitation potentielle, répondent aux objectifs de la politique de développement du numérique en FWB. De la même manière, il est évident que l'équipement numérique des bibliothèques publiques en FWB devrait répondre à un même standard garantissant à toutes les institutions de disposer du meilleur outil au meilleur prix et rendant ainsi les ressources disponibles pour financer d'autres projets.

RECOMMANDATIONS

À partir de ces considérations, nous formulons les recommandations suivantes :

3.4.1 Maintien à euros constants du niveau des budgets 2012

Pour 2013 et 2014, en euros constants, les ressources financières disponibles doivent être maintenues au minimum au montant prévu au budget 2012.

3.4.2 *Inventaire des budgets disponibles*

Il convient de procéder rapidement à un inventaire exhaustif des moyens financiers directement ou indirectement affectés au livre et à l'édition numérique en FWB mais également aux autres niveaux de pouvoir.

3.4.3 *Analyse de l'affectation des budgets*

Une fois identifiés, il convient d'analyser l'utilisation actuelle de ces crédits et d'étudier, avec les responsables concernés, comment ils peuvent contribuer plus efficacement au développement numérique de la chaîne du livre en fonction des diverses recommandations formulées dans le présent rapport.

3.4.4 *START*

Cet outil financier a été créé pour répondre aux besoins particuliers des entreprises culturelles. Vu l'absence de succès rencontré par cette initiative auprès des acteurs de la chaîne du livre dont on connaît la sous-capitalisation et les difficultés à mobiliser des moyens financiers, il est recommandé d'organiser une concertation entre les responsables de START et les professionnels du livre afin d'identifier les obstacles à l'introduction de projets auprès de cet OIP et les moyens d'y remédier.

3.4.5 *Création d'un fonds de soutien aux projets cross-media*

Enfin, la création dès le budget 2013, par exemple en collaboration avec Wallimages et BruxellesImages, d'un fonds spécifiquement réservé aux projets cross-média ouvrirait la porte à un soutien actif des importantes synergies qui existent entre le livre et l'audiovisuel à l'ère numérique.

3.5 Le développement des synergies public – privé

Dans un périmètre aussi étroit que la FWB, il est essentiel que les pouvoirs publics soutiennent le développement numérique des acteurs de la chaîne du livre en inscrivant leurs propres projets dans une logique de partenariat public-privé mutuellement bénéfique et en organisant les concertations nécessaires pour favoriser cet objectif qui répond à trois préoccupations majeures :

- garantir que le secteur du livre, sur lequel repose notamment la production des supports d'enseignement/apprentissage, inscrive celle-ci dans le cadre des valeurs promues au sein de la FWB ;
- contribuer à donner au secteur qui doit œuvrer dans un petit marché « national » les meilleures assises pour se développer à l'international ;
- permettre à la FWB de valoriser ses propres projets en leur donnant accès aux meilleures technologies et en inscrivant ceux-ci dans les réseaux de diffusion capables d'atteindre leurs publics cibles.

Ces synergies qui peuvent prendre la forme, de la part des pouvoirs publics, de prise de participations, de contrats d'édition, de diffusion, de sous-traitance ou encore de partenariats *sui generis* (comme le récent contrat conclu pour la relance de la collection Espace Nord) concernent également les pouvoirs publics régionaux dont l'exercice des compétences fait appel à l'expertise des acteurs de la chaîne du livre.

RECOMMANDATIONS

3.5.1 Protection des intérêts publics

Si les partenariats public-privé sont essentiels pour les raisons évoquées ci-dessus, ils ne peuvent conduire les pouvoirs publics à perdre la maîtrise des politiques publiques dont l'exécution est partiellement confiée à ces partenariats. Ceci est particulièrement vrai dans un contexte économique très influencé par des critères exclusivement financiers. Nous recommandons donc une vigilance particulière dans la rédaction des contrats qui doivent permettre aux pouvoirs publics, par exemple, de récupérer les contenus mis à disposition des opérateurs privés si les objectifs assignés au partenariat ne sont plus assumés par celui-ci.

3.5.2 Valorisation du patrimoine numérisé

La FWB a entrepris, au travers de différentes actions, de financer la numérisation de son patrimoine. Si la numérisation a bien entendu une vocation de sauvegarde pure et simple, elle poursuit aussi des objectifs de valorisation et de mise à disposition des publics intéressés. Deux recommandations complémentaires l'une de l'autre s'imposent à cet égard pour la FWB :

- premièrement, comme tente de le promouvoir le PEPS, de recourir à des technologies et critères de numérisation et d'archivage adéquats permettant d'assurer, au-delà de la pure sauvegarde, la valorisation effective du patrimoine numérisé ;
- deuxièmement, de mettre en œuvre des partenariats avec des opérateurs disposant des plateformes de diffusion proposant des contenus s'adressant aux mêmes publics que ceux potentiellement intéressés par le patrimoine numérisé de la FWB, ce qui permettra à la FWB d'atteindre, sans grand investissement additionnel, le public visé, tout en permettant au partenaire de proposer une offre élargie à son public ;
- de favoriser, comme le souhaite désormais la Politique scientifique fédérale et le SPF Économie, les accords indispensables entre, d'une part, auteurs, éditeurs et autres ayants droit et, d'autre part, institutions en charge de la numérisation, de la conservation et de la diffusion des patrimoines numérisés. Le contrat et les collaborations SACD-SCAM-SOFAM / SONUMA pourront également servir de modèle en FWB.

3.5.3 Synergies public - privé

Ces synergies dépassent la problématique de la « valorisation du patrimoine ». En effet, de nombreux organismes publics (RTBF, SONUMA, Musées, Bibliothèques, Centres d'archives etc.) disposent de contenus numérisés ou devant être numérisés qui constitueraient autant de plus values pour des projets associant ces ressources à des contenus issus de la chaîne du livre en FWB. Au moment où ces organismes publics sont interpellés par la vague numérique et l'irruption de nouveaux acteurs comme Google, la promotion de synergies privé-public en FWB constitue une réelle priorité.

3.5.4 Pérennité l'accès aux contenus numériques

Comme notamment évoqué au point 3.3.12 ci-avant, la pérennité de l'accès aux contenus, en ce compris les contenus « privés » constitue à l'ère numérique une préoccupation majeure à laquelle des solutions pourraient être trouvée dans le cadre de Partenariats Public-Privé.

3.6 Le contexte fédéral, européen et international

Enfin, dans un monde globalisé, les législations fédérales, les directives communautaires et les évolutions internationales ne peuvent être ignorées tant leur impact sur le développement numérique peut être déterminant.

RECOMMANDATIONS

Au niveau fédéral

3.6.1 Harmonisation des taux de TVA

La différence de taux entre le livre papier (6%) et le livre numérique (21%), outre qu'elle est incompréhensible puisqu'un même contenu est taxé différemment selon qu'il est lu sur papier ou sur écran, constitue un réel frein au développement de la vente des œuvres numériques et donc un frein au développement, pourtant indispensable, des opérateurs dans cette voie.

Cette situation déjà défavorable se trouve encore dégradée par la décision prise par la France et le Luxembourg d'aligner TVA sur le livre numérique et TVA sur le livre papier, soit 7,5 % en France et 3% au Luxembourg.

Nous recommandons, en conséquence, l'alignement rapide en Belgique du taux de TVA « numérique » sur le taux « papier » afin de restaurer des conditions normales de concurrence et de créer un contexte favorable au développement du numérique en Belgique et, bien entendu, en FWB.

3.6.2 Protection des droits d'auteurs

Plusieurs sujets importants relatifs au droit d'auteur sont à traiter afin, d'une part, d'assurer une meilleure protection de ceux-ci ou la bonne application des protections existantes et, d'autre part, d'encourager une transition numérique qui ne soit destructrice ni de valeurs, ni d'emplois. Le GEN formule en particulier les recommandations suivantes :

- l'adoption du nouvel AR relatif au prêt public avec une rémunération indexée de même niveau que nos voisins français et hollandais ;
- la révision des tarifs de reprographie et de copie privée et de leurs mécanismes d'adaptation ;
- l'adoption de l'AR sur la communication numérique dans l'enseignement ;
- en matière numérique, la piraterie commerciale est sans aucun doute le phénomène le plus nuisible ; ceux qui tirent profit de l'usage illicite des œuvres, et notamment les annonceurs des sites pirates, doivent être sanctionnés selon des procédures rapides ;
- la révision et l'entrée en vigueur de la loi mettant en vigueur la directive de 2001 sur le droit d'auteur dans la société de l'information ;
- l'analyse, pur ce qui concerne le livre et l'édition numérique, des échanges non autorisés entre particuliers sur internet et l'adoption de mesures favorisant leur retour dans le régime normal des exploitations autorisées ou non, moyennant une application d'une chronologie des médias adéquate ;
- l'élargissement du dialogue entre les SGD et les bibliothèques publiques de tous les niveaux du pays à la question de la numérisation en vue de favoriser les accords prenant en compte les différentes catégories d'œuvres (DP, orphelines, protégées *in print* et protégées *out of print*).

3.6.3 Prêt en ligne

Si le prêt du livre numérique (sur supports physiques) existe déjà, le prêt en ligne est testé dans plusieurs régions voisines. Il dépasse les limites de la licence légale européenne comme l'a rappelé la Cour de justice européenne dans l'arrêt VEWA. Il suppose donc des accords entre bibliothèques publiques et ayants droit. Le GEN recommande donc :

- une concertation prospective sans tarder ;
- la négociation et la conclusion d'accords collectifs équilibrés.

3.6.4 Tax shelter

Le succès du tax shelter dans le cinéma conduit à recommander l'étude de l'application du mécanisme au bénéfice du livre.

3.6.5 Partenariats Public Privé

Le projet massif de PPP qui se développe au niveau fédéral doit impérativement être suivi au niveau de la FWB afin de veiller à ses répercussions positives sur les acteurs de la chaîne du livre.

Au niveau européen

3.6.6 La FWB doit être attentive à ce que la Belgique :

- soutienne sa politique de reprographie et de copie privée devant les différentes instances européennes ;
- intervienne pour qu'une plus grande attention soit portée par la Commission européenne aux intérêts des auteurs et éditeurs face aux géants des télécommunications et aux grandes plateformes d'accès à l'information numérique ;
- transpose beaucoup plus rapidement dans la législation fédérale les directives européennes en matière de culture et de droit d'auteur.

Au niveau international

3.6.7 Favoriser des partenariats francophones globaux

Les acteurs de la FWB doivent multiplier leurs liens avec d'autres intervenants du livre numérique francophone. Internet permet une diffusion mondiale de contenus. Nous recommandons notamment :

- des aides financières pour des projets impliquant des acteurs francophones non belges ;
- l'organisation de rencontres de professionnels du numérique (auteurs, éditeurs, etc.) provenant de différents pays francophones ;
- des partenariats entre bibliothèques publiques et/ou universitaires pour l'acquisition ou le financement de contenus numériques francophones ;
- une coopération entre les universités francophones pour maintenir la production de contenus scientifiques et pédagogiques en français.

4. Conclusion

La conviction des auteurs du présent rapport est que le secteur du livre et de l'édition numérique en FWB dispose des atouts indispensables pour relever le défi de la mutation en cours et constituer, demain, un des piliers de l'accès de tous au savoir et à la culture à l'ère numérique. La qualité des créateurs, le dynamisme des maisons d'édition des plus grandes aux plus petites, la densité et la qualité du réseau des librairies ainsi que le succès des investissements numériques déjà réalisés sont autant d'éléments probants.

Il reste à mettre en place un cadre favorable pour permettre aux acteurs d'abattre ces atouts au moment le plus opportun et dans les meilleures conditions. Les auteurs du présent rapport se sont efforcés d'en définir les lignes de force. Ils tiennent à remercier la Ministre de la Culture, de l'Audiovisuel, de la Santé et de l'Égalité des chances, Madame Fadila Laanan, de leur en avoir donné l'opportunité.

Ils remercient également toutes les personnes dont ils ont sollicité les avis et considérations sans qu'elles n'assument, bien entendu, la responsabilité des diverses analyses et recommandations qui incombent aux seuls auteurs du rapport.

Ils remercient, enfin, Madame Sonia Lefèbvre (Service général des Lettres et livre) pour l'appui apporté dans la réalisation de cette mission.